

Client :

Réf :

Date : / /

Cadre réservé Service Formation



BULLETIN D'INSCRIPTION

INFORMATIONS GENERALES

(se référer à la fiche pédagogique et au devis)

INTITULE DE LA FORMATION.....

REFERENCE : MONTANT :

DUREE :JOURS /HEURES. DATES (SI CONNUES): DU/...../..... AU...../...../.....

NOMBRE DE
PARTICIPANTS

☐MME ☐MR NOM.....PRENOM
☐MME ☐MR NOM.....PRENOM
☐MME ☐MR NOM.....PRENOM
☐MME ☐MR NOM.....PRENOM

UNE DES PERSONNES CI-DESSUS EST EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) ? ☐ OUI ☐ NON

LIEU DE LA FORMATION

(en fonction de la disponibilité du matériel pédagogique)

☐ SITE D'EUROPLACER☐ SUR UN SITE EXTERIEUR

EUROPLACER INDUSTRIES
ROUTE DE CHOLET
85620 ROCHESEVIERE
TEL : 02.51.31.03.03

NOM DE
L'ENTREPRISE.....
 ADRESSE :
 TEL :

EMPLOYEUR / ADRESSE DE FACTURATION

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....

N° DE TVA : TELEPHONE :

ADRESSE :

NOM DE LA PERSONNE SIGNATAIRE DES CONVENTIONS :

NOM DE LA PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI ADMINISTRATIF DES FORMATIONS:.....

ADRESSE DE LA CONVENTION (optionnel)

☐ ADRESSE IDENTIQUE A LA FACTURATION

- OU -

RAISON SOCIALE.....

ADRESSE :

.....

TEL :

La signature de ce bulletin d'inscription implique
 l'acceptation des conditions jointes ci-après.

ORGANISME DE SUBROGATION (Opco/Adefim...)

☐ FACTURATION DIRECTE A LA SOCIETE. - OU -
☐ UNE DEMARCHE DE PRISE EN CHARGE **TOTALE** A
 ETE FAITE ET LA FACTURE DEVRA ETRE ADRESSEE A :

NOM ORGANISME.....

ADRESSE :

.....

PERSONNE EN CHARGE DE VOTRE DOSSIER :

NOM :TEL.....

DATE :/...../.....

SIGNATURE et TAMPON SOCIETE

FORM02-FR-Rev04

EUROPLACER INDUSTRIES est un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 52 8501403 85, et certifié QUALIOPF

EUROPLACER INDUSTRIES

Route de Cholet - 85620 ROCHESEVIERE

Email : formations@europlacer.fr

Tél : 02.51.31.03.00/

N° SIRET :38328297700024

N° déclaration OF (NDA) : 52850140385

N° TVA Intra :FR79 383 282 977

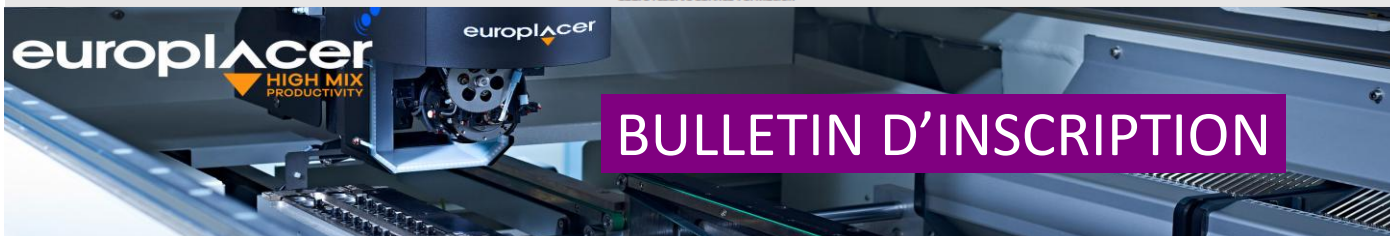


Client :

Réf :

Date : / /

Cadre réservé Service Formation



CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les inscriptions, **un engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par EUROPLACER INDUSTRIES et dûment remplis seront considérés.

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Après vérification par notre service formation, une convention et les convocations des stagiaires seront alors rédigées et envoyées à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation, le stage est payable sur présentation d'une facture.

2 – CONTENU DE LA FORMATION, LIEU ET FRAIS DIVERS

- Toute demande de formation fait référence à un plan de formation valant devis.

Ces documents décrivent le lieu, la durée, le tarif ainsi que le contenu pédagogique de la formation.

- Toute demande de modification (lieu de formation, nom des stagiaires, date) rend caduque la convention établie. Une nouvelle convention ou un avenant à la convention d'origine sera alors rédigée et **un forfait de 90 € sera facturé au titre des frais de traitement administratif** (tarif au 01/09/2019).

- Dans le cas d'une formation proposée à l'extérieur d'EUROPLACER INDUSTRIES, le tarif proposé inclut les frais de déplacement de l'animateur de formation.

- Le tarif proposé n'inclut jamais les frais de subsistance, d'hébergement et de transport des stagiaires qui restent à la charge de l'entreprise du demandeur.

3 – REGLEMENT PAR UN TIERS (SUBROGATION)

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers (OPCO,...) il appartient au client (entreprise ou participant) :

- de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement ;
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer avec sa raison sociale et son adresse.
- de transmettre l'accord de prise en charge de l'organisme tiers. Si celui-ci ne parvient pas avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client (entreprise ou participant).

4 – ANNULATION, EMPECHEMENT, ABANDON OU ABSENCE

- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'organisme de formation au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- **En cas d'absence d'un participant ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles en totalité.**

Nous attirons l'attention sur les conditions de subrogation par les Organismes tiers type OPCO, celles-ci sont souvent nominatives et peuvent donc rendre caduque votre prise en charge : les frais de formation seront alors intégralement facturés au client (entreprise ou participant).

5 – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si l'un de vos stagiaires se trouve en situation de handicap, merci de nous contacter pour la mise en place de mesures adaptées.

Nous vous encourageons alors à porter la mention « personnes en situation de handicap » à OUI sur le bulletin d'inscription.

COMMENT REMPLIR CE BULLETIN D'INSCRIPTION ?



1. Ouvrez Acrobat Reader. Cliquez sur l'outil



Remplir et signer

dans le volet de droite.

2. Complétez votre formulaire. ...

3. Signez et tamponnez votre formulaire. ...

4. Envoyez votre formulaire par mail à formations@europlacer.fr

EUROPLACER INDUSTRIES
Route de Cholet - 85620 ROCHESEVIERE

Email : formations@europlacer.fr

Tél : 02.51.31.03.00/

N° SIRET : 38328297700024

N° déclaration OF (NDA) : 52850140385

N° TVA Intra : FR79 383 282 977

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION